

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messenger suisse

Band: 33 (1987)

Heft: 7-8

Rubrik: 29e Congrès de l'Union des Suisses de France (USF) à Dijon les 13 et 14 juin 1987

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

29^e Congrès de l'Union des Suisses de France (USF) à Dijon les 13 et 14 juin 1987

Les personnalités officielles.



Organisé par la Société Suisse de la Côte d'Or, M. Rebetez président, sa jeune et dynamique épouse et toute son équipe avaient bien fait les choses. Toutes nos félicitations.

Ouverture traditionnelle par le président Rebetez : vœux de bienvenue tout particulièrement adressés à notre nouvel ambassadeur, M. Carlo Jagmetti dont c'était le premier Congrès, ainsi que par M. Jacques Dreier, président de l'USF, qui souhaite également la bienvenue aux invités venus tout spécialement de Suisse et d'Italie : le ministre Fetscherin, du DFAE, le président de la CSE, M. Hofer, le directeur du Fonds de solidarité, M. Invernizzi, M. Valterio, de l'AVS/AI, M. Ugo Guidi, de Milan, avocat conseil près le Consulat suisse de Milan, puis aux consuls de Suisse en France qui s'étaient réunis les jours

précédents en séance de travail avec notre nouvel ambassadeur. Ce dernier prit ensuite la parole exprimant sa joie d'être présent, remercia du chaleureux accueil qui lui était réservé, se réjouissant à l'avance de tout ce qu'il allait retirer de la réunion de nombreux présidents de sociétés suisses de France, les dites sociétés maintenant des liens étroits avec la mère Patrie et nous assura de son précieux concours en toutes occasions, en ajoutant : « La Suisse entretient des contacts très réguliers avec Paris. C'est maintenant une tradition d'avoir des entretiens au niveau du Gouvernement et des hauts fonctionnaires et ceci plusieurs fois par an. La France a redécouvert depuis peu d'années la Suisse et tient notre Pays plus digne d'un intérêt général que par le passé. Les visites de M. F. Mitterand à Zurich le 3 juin et de M. Chirac le 4 juin à Genève en témoignent. Le premier a parlé d'amitié et de la valeur des relations franco-suisse, tandis que le second exprimait l'intérêt et la sympathie qu'il ressent pour notre Pays. Ces bonnes dispositions françaises doivent être relevées et cultivées et je m'efforcerai de le faire ».

Déroulement du Congrès

Quorum atteint : 62 sociétés dont 21 présentes et 41 absentes. « C'est peu et c'est trop... » Mais les 2/3 étant tout de même atteint le Congrès pouvait délibérer.

Approbation de l'ordre du jour, une petite modification devant toutefois y être apportée. M. Alber, président de la Société suisse de Besançon démissionnant, pour raison de santé, de la Commission des Suisses de l'Étranger, c'est M. Michel Ryser, président de la Société Suisse de Pontarlier, qui fut élu à l'unanimité pour lui succéder jusqu'à la fin de son mandat.

Approbation du procès verbal de la réunion du 14 mai, l'an dernier, à Paris.

Rapport du président, M. J. Dreier, concernant ses différentes activités au sein de la colonie suisse de France. Il souligna la situation normale et rappela le départ de M. Ney, notre sympathique directeur du SE remplacé par M. R. Wyder. « Nous regretterons de ne plus bénéficier de sa culture qui était vaste et de ne plus voir sa silhouette élégante ».

Rapport du trésorier et budget pour 1987 équilibré.

Rapport sur les travaux 86/87 de la Commission des Suisses de l'étranger (CEE) par M. Perrin, du Cercle Suisse de Rouen, dont le point le plus important fut la réorganisation et l'efficacité du fonctionnement de cette commission. Un groupe de travail des Suisses de France, dirigé par M. Dreier a été formé à ce sujet. Les points suivants furent aussi traités : révision de la loi sur le droit de cité suisse, immatriculation des Suisses à l'étranger auprès des instances consulaires, assurance-maladie de groupe du Fonds de solidarité liée à une adhésion à la caisse de maladie du Grütli, nouvelle conception de la publication adressée aux Suisses du monde entier dont le M.S., CH-91

(les 700 ans de la Confédération), le 65^e Congrès des SE, 22 et 23 août à Weinfelden. « Discussion animée. Nous reviendrons sur ce prochain congrès dans notre prochain numéro ».

Allocution du ministre Fetscherin traitant de la politique fédérale concernant les Suisses de l'étranger et les activités du service du SSE. Soulignant que c'était également la première fois qu'il avait l'occasion d'assister au Congrès des S. de F., la colonie suisse la plus importante du monde - L'ambassadeur C. Jagmetti nous rappelait du reste que nous sommes actuellement 106 000 en France dont 80 % de double nationaux - M. Fetscherin rappela les liens noués jadis entre la Bourgogne et la Suisse, ceux actuels entre Suisses de France et Suisses de l'intérieur, officialisés par l'article 45 bis, inscrit dans notre Constitution.

« Le Service des Suisses de l'étranger a un rôle important à jouer auprès du Conseil fédéral mais il faut veiller à ce que les désirs des compatriotes soient formulés de façon à ce qu'ils correspondent à l'intérêt des Suisses de Suisse. A ses services de trier les diverses propositions et tendances, d'en examiner la possible réalisation du point de vue politique, juridique et économique. Actuellement le thème dominant est le problème des jeunes qui est loin d'être résolu ». Déçus, les Suisses de Paris et de Milan (idem pour ceux de Hambourg dicit M. Fetscherin) furent les premiers à aborder ce sujet réjouissant par contre pour l'Amicale suisse de Tours et celle du Pays de Gex.

M. Fetscherin évoqua également le problème du Tiers Monde où les conditions économiques se sont sérieusement détériorées ces dernières années, mettant dans l'obligation certains Suisses de rentrer au Pays démunis de tout. Nouvelle existence, nouvelle vie professionnelle. Il n'est par ailleurs pas facile pour nous Suisses de l'étranger - comme le rappelait M. Pierre Jonneret dans un éditorial du M.S. — de s'intégrer à nouveau dans son pays. Il est vrai que certains Suisses de l'intérieur montrent peu d'enthousiasme à l'égard des Suisses de l'étranger rentrant au Pays. « Remarque que j'ai entendue maintes fois prononcée. Il faudrait par conséquent que l'on trouve un juste milieu pour tous les compatriotes qui rentrent au Pays, leur vraie Patrie qui a toujours été au fond de leur cœur ».

Le problème majeur concernant notamment le retour de nos compatriotes en Suisse, perdant tous les acquis de la sécurité sociale contractée depuis de nombreuses années dans le pays d'accueil, se trouvant face à ces difficultés énormes que le Fonds de solidarité est en train de solutionner, souligné par le rapport de M. Blaser sur les travaux du Fonds de solidarité et comme le précisera M. Invernizzi, un accord étant intervenu entre la Société de maladie Le Grütli et le FDS. Nous en reparlerons longuement dans notre numéro de décembre, étant donné que l'accord doit entrer en vigueur début janvier 1988. Ce problème sera longuement évoqué au Congrès de Weinfelden.

Au cours de différentes interpellations, M. P. Jonneret souleva le problème de l'école du Cercle Commercial de Paris.

Puisqu'il y a une nouvelle loi sur l'instruction des Suisses de l'étranger, il faudrait pouvoir débloquer des fonds pour l'aider. Il est essentiel de soigner notre image de marque à l'étranger. Ne nous isolons pas du reste du monde. M. Martin, de la Société suisse du Pays de Gex souleva également le problème épineux des frontaliers concernant la Sécurité sociale et l'AVS/AI. M. Valterio nous rappela que cette assurance est basée sur la solidarité. Celui qui payera ses cotisations pour un salaire maximum et celui qui versera la cotisation en rapport normal, touchera exactement la même retraite à 65 ans ou 62 ans pour les femmes. (Une bonne nouvelle, à partir de janvier 88, les rentes seront augmentées de 4,16 %). Il y aura pour les assurés facultatifs de France certaines modifi-



Le samedi soir, un apéritif bienvenu : le célèbre kir. Monsieur l'Ambassadeur et Madame Carlo Jagmetti. A droite, M. J.-C. Rebetez.



Pendant la soirée de gala, les discours ne manquèrent pas

cations dans la forme de paiement. Là également nous en reparlerons dans un prochain numéro.

Action Nationalité. M. Fetscherin intervient en rappelant que la dernière révision de la loi fédérale sur la nationalité a eu lieu en décembre 1983, accordant aux Suissesses mariées à un étranger le droit de donner à leurs enfants leur propre nationalité. Mais hélas, avec une limite d'âge : pour ces derniers 32 ans, un parallèle ayant été fait avec l'année où les épouses suisses pouvaient garder leur nationalité en épousant un étranger. « Ayant reçu de nombreuses lettres de compatriotes âgés de plus de 32 ans, il me semble qu'il y a là une discrimination et que quelques milliers de Suisses en plus ne sauraient créer de problèmes majeurs. Ainsi chacun serait satisfait. Ce sont précisément ces personnes qui souffrent du mal du pays. Enfin, les conditions pour acquérir la nationalité suisse ou la garder ne nous semble pas acceptables. Il y aurait lieu, apparemment, de mener une campagne d'information mettant en garde toutes celles qui veulent convoler avec un étranger. Il y a aussi des vérités que l'on n'aime pas à entendre et pourtant depuis que les enfants nés de mère suisse à l'étranger ont pu redevenir Suisses, il faut bien l'avouer c'est souvent dans la perspective d'acquérir ce précieux passeport rouge à croix blanche uniquement par intérêt ».

Les droits politiques furent une nouvelle fois évoqués. « Pourquoi ne pas accorder le vote par correspondance aux Suisses de l'étranger en matière fédérale ? L'Italie, plus généreuse, ne mobilise-t-elle pas des trains entiers, gratuitement, pour permettre à leurs ressortissants d'aller voter dans leur pays au moment des élections. Le vote par correspondance, même s'il entraînera quelques problèmes serait infiniment moins coûteux ».

CH 91 Le sujet étant très conversé actuellement, attendons les événements et décisions de Berne.

La soussignée fit ensuite l'historique du M.S. que nous publierons dans le numéro de septembre. Scripta manent.

Congrès des Suisses de l'étranger à Weinfelden, en Thurgovie consacré essentiellement aux problèmes de l'assurance-maladie et d'assurances sociales.

Conclusions de M. J. Dreier, président de l'USF

Président depuis 2 ans, M. Dreier s'estime bien déçu du peu de participation des sociétés suisses de France au Congrès annuel. « Il a parfaitement raison. Manque d'intérêt, nous ne le croyons pas, mais à notre avis le coût est trop élevé pour un tel déplacement. Quel que soit l'endroit, les frais de déplacement sont devenus trop onéreux. Il faut trouver une solution... Les jeunes par ailleurs sont trop sollicités : TV, matchs, clubs, écart des générations, démission des parents, alors qu'ils devraient entretenir le culte de la Patrie au sein de leur famille établie à l'étranger. Si, comme le disait M. Pierre Jonneret, nous ne leur offrons pas un programme qui les interpelle, alors les 1^{re}, 2^e et 3^e générations perdront leur identité de Suisses ».

Ce problème des jeunes fut abondamment traité l'après-midi. Une réussite à signaler au pays de Gex où les jeunes furent motivés par la musique et en pays de Touraine, la vice-présidente nommée à l'âge de 22 ans, se sentant très motivée également.

Le Congrès s'amuse

Un somptueux dîner de gala réunissait le soir tous ou presque tous les participants au Caveau de Clairvaux, agrémenté de danses locales, chacun se retrouvant enfant en faisant les marionnettes après chaque intermède. La soirée dura fort tard. Le dimanche, nous réservait la visite de Beaune, ce joyau de la Bourgogne et un déjeuner dans les collines des Hautes Côtes avec déjeuner à Marey-les-Fussey, à la maison des Hautes Côtes.

Décidément la Société suisse de la Côte d'Or avait bien fait les choses.

Compte-rendu et commentaires par Nelly Silvagni-Schenk



APPEL DE COTISATIONS

* Soit par chèque bancaire à l'ordre de l'Union des Suisses de France, à M. Pierre Bee, 19, rue de Rougemont, 90170 Etuefont.

* Soit par virement au Crédit Commercial de France, 3 bis, place de la République, 90100 Delle, au profit du compte de l'U.S.F. n° 111.540.4200

* Soit par virement postal au CCP Dijon 2564.67 G du Crédit Commercial de France, en mentionnant bien sur le talon :
- le N° de compte bancaire de l'U.S.F. 111.540.4200 et le nom de votre société.

Cotisations identiques à 1986

P.S. - Le prochain congrès, dit de travail, se déroulera sauf imprévu le 23 avril à Paris.

N.S.

Visite aux Hospices de Beaune : de gauche à droite :
M. le consul et Madame Conrad Marti, M. et Madame C. Jagmetti, M. Ugo Guidi et notre président d'honneur, M. Marcel Gehrig.